

# COMITÉ E H D A A



Guide des règles budgétaires pour l'année  
scolaire 2019-2020

Complément au guide EHDAA 8-9.05

## Introduction

Aux personnes déléguées des écoles du territoire du SEO et au personnel enseignant qui siègent sur le comité prévu au 8.9-05.

Chers collègues,

Pour faciliter votre tâche comme membres du comité EHDAA, je vous fais parvenir un document à joindre à votre guide. Dans ce document, vous avez la description de certaines des mesures d'appui (15000-15200), d'adaptation scolaire (15300) ou de régions et petits milieux (15500) qui sont dédiées ou protégées aux établissements. Nous avons ciblé des mesures qui sont dédiées complètement ou en partie en EHDAA. En annexe, vous retrouverez, lorsqu'ils ont été déposés par votre commission scolaire, les montants que chacune de vos écoles a reçus.

Ces mesures sont des ajouts de sommes que le MEES donne aux écoles pour palier à des besoins spécifiques. Il faut absolument déboulonner le mythe que la façon de dépenser en EHDAA importe peu tant que les montants sont dépensés en EHDAA. Au contraire, la direction doit consulter votre comité sur la répartition et le déploiement des ressources.

Je vous invite également à consulter votre délégué syndical qui a reçu en mai 2019 une présentation ainsi qu'un document intitulé « Projet de fonctionnement des règles budgétaires » (AGD1819-14). Ce document donne des informations supplémentaires qui peuvent répondre aux nombreuses interrogations liées aux budgets d'école.

La publication de ce document a causé tout un émoi l'an passé au sein des commissions scolaires. Les montants des budgets pour les mesures proviennent des paramètres d'allocation. Il se pourrait que votre commission scolaire ou votre direction vous présente des montants différents. Certains budgets peuvent être transférés. N'hésitez pas à questionner vos directions d'école et à prendre votre place comme acteur d'influence dans votre école. Vous êtes parfaitement en mesure de déterminer les besoins de vos élèves et les outils adéquats pour assurer leur réussite. Si des problèmes d'application venaient à survenir ou si des questions sur la portée de certaines mesures étaient soulevées, n'hésitez pas à communiquer avec le syndicat.

Bonne année syndicale,



Patrick Bydal  
2<sup>e</sup> vice-président  
Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais

## **Regroupement Mesure 11020 — Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé**

### **MESURE 11024 — ACQUISITION DE MATÉRIEL ÉDUCATIF DESTINÉ AUX ENFANTS DES CLASSES DE MATERNELLE 4 ANS À TEMPS PLEIN EN MILIEU DÉFAVORISÉ**

#### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Cette mesure vise à permettre l'acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants fréquentant les classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé, autorisées par le ministre, en classe et au service de garde en milieu scolaire.

L'aménagement de la classe et le matériel mis à la disposition de ces enfants sont au service du développement des compétences du programme d'éducation préscolaire. Ainsi, l'importance du matériel de manipulation tient lieu de soutien éducatif essentiel dans l'apprentissage des jeunes enfants et assure la qualité de l'environnement éducatif. Les enfants de 4 ans qui fréquentent le service de garde scolaire doivent aussi évoluer dans un environnement adapté à leurs besoins, notamment au regard du matériel.

Le choix du matériel se fait dans une perspective de développement global de manière à favoriser l'exploration et la créativité des enfants dans la classe et au service de garde. Du matériel nécessaire aux enfants peut s'y retrouver lors :

- du rassemblement;
- des jeux symboliques (déguisements, accessoires, etc.);
- des jeux de construction (variété de blocs et accessoires, etc.);
- des jeux de sable ou d'eau (bac à eau, à sable et accessoires, etc.);
- des jeux de table et de manipulation (casse-tête, pâte à modeler, etc.);
- des activités d'expression artistique (peinture, bricolage, musique, etc.);
- des activités nécessitant des outils technologiques (matériel pour la robotique, enregistreur numérique, etc.);
- des jeux extérieurs (ballons, cerceaux, etc.).

## **Regroupement Mesure 15000- — Mesures d'appui**

### **MESURE 15001 — SEUIL MINIMAL DE SERVICES AUX ÉLÈVES — COMMISSIONS SCOLAIRES**

#### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Cette mesure vise d'abord à offrir un niveau minimal de ressources pour l'ensemble des commissions scolaires. Ensuite, elle comprend des volets supplémentaires visant à assurer des ressources pour certains services particuliers ou pour des réalités propres à certaines commissions scolaires.

Volet 1 – Montant de base commun à toutes les commissions scolaires;

Volet 2 – Montant supplémentaire propre à chacune des commissions scolaires pour leurs besoins particuliers;

Volet 3 – Financement supplémentaire aux commissions scolaires ayant de petites écoles;

Volet 4– Ressources professionnelles pour intervenir tôt pour la réussite éducative et le développement global de l'élève, dont les agents de développement pour la première transition scolaire. Ce volet vise à soutenir les écoles et le personnel enseignant en contribuant au financement de ressources professionnelles dans le but de favoriser la réussite et le développement global des élèves de l'éducation préscolaire<sup>3</sup> et du 1er cycle du primaire. L'établissement a le choix du type de ressource, par exemple, ergothérapeute, orthopédagogue, orthophoniste, psychoéducateur, psychologue ou travailleur sociale.

Ce volet vise également à soutenir le milieu scolaire pour l'établissement d'une collaboration avec les partenaires du milieu de la petite enfance, par exemple des organismes communautaires et les services éducatifs à l'enfance, dans le but de favoriser une première transition harmonieuse des enfants de l'éducation préscolaire avec l'accompagnement de leurs parents. La commission scolaire a le choix du type de ressource, par exemple, psychoéducateur, psychologue, travailleur social ou professionnel d'un domaine connexe jugé pertinent. Ces agents de développement assureront la mobilisation et la concertation des acteurs autour de la première transition scolaire et viendront soutenir, par exemple, le travail des conseillers à l'éducation préscolaire (Passe-Partout), qui ont déjà pour rôle d'accompagner les parents et les enfants.

Volet 5 – Ressources pour le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire.

### **MESURE 15002 — SERVICES PROFESSIONNELS— COMMISSIONS SCOLAIRES**

Cette mesure contribue au financement de ressources professionnelles et comprend deux volets :

Volet 1 – Conseillers pédagogiques pour l'amélioration du français, langue maternelle ou langue seconde, à l'enseignement primaire et secondaire;

Volet 2 – Embauche de bibliothécaires pour que les écoles puissent être mieux guidées dans le développement et la gestion des collections, la médiation, l'utilisation pédagogique des ressources littéraires et documentaires imprimées et numériques, l'aménagement des bibliothèques scolaires et le développement des compétences informationnelles des élèves et des enseignants. L'allocation permet le financement de l'embauche de nouveaux bibliothécaires et le financement récurrent des bibliothécaires embauchés au cours des années scolaires précédentes.

## **Regroupement Mesure 15010- Milieu défavorisé**

Ce regroupement de mesures vise la réalisation d'interventions favorisant la réussite des élèves dans les écoles en milieu défavorisé en accord avec les actions menées pour assurer l'équité du système d'éducation.

### **MESURE 15011 — RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN MILIEU DÉFAVORISÉ – AGIR AUTREMENT**

#### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Cette mesure vise à réduire l'écart de réussite entre les élèves de milieu défavorisé et ceux de milieu favorisé. Elle s'adresse aux écoles-bâtiments de milieu défavorisé, dont le rang décile de l'IMSE est de 8, 9 ou 10 pour l'enseignement primaire et secondaire.

Elle soutient financièrement la mise en place d'interventions reconnues dans les classes et dans les écoles primaires et secondaires, afin de permettre aux équipes-écoles de se concerter et de choisir les actions ou les modalités les plus probantes à la suite d'une analyse des besoins des élèves et de leur milieu tout en tenant compte du contexte et des ressources disponibles. Elle vise également à soutenir le développement et le déploiement de l'expertise en matière d'interventions reconnues en milieu défavorisé dans les commissions scolaires et les écoles concernées.

### **MESURE 15012 — AIDE ALIMENTAIRE**

#### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Cette mesure vise l'achat d'aliments et de boissons respectant les orientations de la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école* dans le but de soutenir de façon prioritaire les élèves qui en ont besoin. Les sommes utilisées doivent servir pour le déjeuner, le dîner ou les collations pendant les heures de classe.

### **MESURE 15014 — PROGRAMME DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE- ÉTUDES DIRIGÉES**

#### **ÉLÉMENTS VISÉS**

La mesure vise à soutenir les apprentissages en mathématique, en science et technologie et en langue d'enseignement des élèves en difficulté dans les milieux les plus défavorisés.

Entre autres, elle peut permettre aux équipes-écoles de se concerter afin de choisir les actions les plus probantes pour répondre aux besoins des élèves de leur milieu tout en tenant compte des ressources disponibles et du contexte. Cette analyse peut mener à la mise en place d'études dirigées, de pratiques collaboratives dans la classe ou toutes autres modalités répondant aux besoins du milieu. Cette mesure permet également de soutenir l'apprentissage des autres matières scolaires telles que l'histoire et la langue seconde, selon les besoins des élèves.

### **MESURE 15015 — RENFORCEMENT DES RESSOURCES ET PRATIQUES DÉDIÉES À LA RÉUSSITE EN LECTURE ET ÉCRITURE POUR LES ÉLÈVES DES MILIEUX LES PLUS DÉFAVORISÉS**

#### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Afin de réduire les écarts entre la réussite des élèves de milieu défavorisé et celle des élèves de milieux favorisé, la mesure vise à bonifier les ressources consacrées à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la mathématique dans les écoles préscolaires et primaires les plus défavorisées. Elle permet aux équipes-écoles de se concerter afin de choisir les actions les plus probantes pour répondre aux besoins des élèves et de leur milieu tout en tenant compte des ressources disponibles et du contexte. Cette analyse peut mener à la mise en place de pratiques collaboratives dans la classe. Elle prévoit l'ajout de ressources enseignantes, d'enseignants-orthopédagogues et de ressources professionnelles, en appui au personnel enseignant en classe. La mesure vise le soutien aux élèves de la maternelle (4 et 5 ans) et du 1er cycle du primaire.

### **Regroupement Mesure 15020-Soutien à la persévérance**

Ce regroupement de mesures vise à soutenir la réalisation, dans les écoles, d'actions reconnues par la recherche pour favoriser la persévérance et la réussite. Ces actions sont adaptées à l'âge, au développement et à la réalité des élèves.

### **MESURE 15023 – À L'ÉCOLE, ON BOUGE AU CUBE !**

#### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Cette mesure est en cohérence avec la Politique-cadre « Pour un virage santé à l'école », la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, la Politique de la réussite éducative et la Politique gouvernementale de prévention en santé. Elle vise à soutenir des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin que l'ensemble de leurs élèves soient physiquement actifs tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes, y compris les cours

d'éducation physique et à la santé prévus à l'horaire des élèves. Les écoles qui bénéficient de cette mesure peuvent s'inscrire volontairement et gratuitement au programme Force 4 du Grand Défi Pierre Lavoie.

Il est prévu que les mêmes établissements soient soutenus sur une période de trois ans selon un modèle régressif afin de permettre à de nouvelles écoles de bénéficier de cette mesure chaque année. Ainsi, l'objectif est de soutenir les équipes-écoles pour qu'elles s'engagent dans un changement de pratiques, tant dans l'organisation que dans les interventions, et que l'intégration quotidienne de 60 minutes d'activités physiques soit maintenue au-delà de la durée de cette aide financière. Il s'agit donc d'un levier pour permettre l'instauration de nouvelles façons de faire structurantes.

Les établissements désireux de bénéficier de cette mesure s'engagent à :

- obtenir l'approbation du conseil d'établissement;
- désigner un responsable qui assurera la mise en œuvre du projet et soutiendra l'équipe-école. L'enseignant d'éducation physique et à la santé, par son expertise, devrait jouer ce rôle;
- inclure ce rôle dans la tâche du responsable ou le libérer à cet effet, en tenant compte du nombre d'heures nécessaires à la mise en œuvre du projet et au soutien à apporter à l'équipe-école, et ce, dans le respect des conventions collectives en vigueur. Pour ce faire, une partie de l'allocation peut être utilisée;
- offrir aux élèves des occasions variées d'être physiquement actifs à l'école pendant au moins 60 minutes par jour, notamment en maximisant les jeux actifs lors des récréations et en instaurant des activités physiques en classe;
- d'inclure, parmi les activités offertes aux élèves, une sortie vers un lieu de plein air ou une classe nature répondant aux intérêts des filles et des garçons.

Il est également souhaité que les établissements offrent des activités physiques variées lors des périodes du service de garde et des activités physiques parascolaires (sportives et de plein air), pour tous les âges et répondant aux intérêts des filles et des garçons.

## **MESURE 15024 — AIDE AUX PARENTS**

### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Cette mesure vise à mieux accompagner les parents des élèves du préscolaire et de la première année du primaire. L'accompagnement offert par l'entremise de cette mesure peut inclure diverses formes de sensibilisation aux réalités scolaires comprenant notamment l'organisation de conférences de spécialistes sur le développement cognitif, l'enseignement des mathématiques dans les premières années de scolarisation, la nouvelle grammaire, des ateliers sur la stimulation motrice, l'éveil à la lecture, l'estime de soi, etc. Cet accompagnement est élaboré de concert avec

les conseils d'établissement et s'inscrit en complémentarité des mesures proposées par le ministère de la Famille pour mieux soutenir la transition vers l'école.

## **MESURE 15025 — SEUIL MINIMAL DE SERVICES POUR LES ÉCOLES**

Fusion des mesures :

- Aide individualisée (15021);
- Saines habitudes de vie (15022);
- *Partir du bon pied!* (15025);
- *Accroche-toi au secondaire!* (15026);
- *Coup de pouce de la 2e à la 6e année du primaire* (15027);

### **ÉLÉMENTS VISÉS**

La mesure vise à assurer un niveau de base de services complémentaires dans chaque école offrant des services à des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire par des ressources qualifiées dans le but de répondre à leurs besoins en matière de soutien aux apprentissages, d'accompagnement et de suivi.

Elle soutient financièrement les pratiques favorisant une continuité de services et le travail collaboratif et interdisciplinaire au sein de l'école de manière à assurer la mise en oeuvre des rôles de prévention, d'intervention, d'évaluation et de conseil auprès des élèves et des intervenants. Les actions mises en place dans le cadre de cette mesure ont pour but de favoriser la réussite et la persévérance scolaires de tous les élèves, et ce, dans l'intégralité de leur cheminement scolaire. Les choix de l'école s'inscrivent dans le cadre du projet éducatif de l'école.

L'allocation<sup>1</sup> prévue dans le cadre de cette mesure est calculée de façon à assurer l'équivalent d'une **ressource technique et d'une ressource professionnelle ou enseignante**<sup>2</sup> deux journées et demie par semaine dans chaque école-bâtiment primaire et chaque école secondaire.

## **MESURE 15028 — ACTIVITÉS PARASCOLAIRES AU SECONDAIRE**

### **ÉLÉMENTS VISÉS**

La mesure vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation, et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le nombre d'établissements secondaires par commission scolaire pouvant bénéficier de ce soutien financier doit correspondre à 26,5 % de l'effectif des



écoles secondaires de la commission scolaire. Il est prévu que de nouveaux établissements puissent s'ajouter chaque année scolaire jusqu'à ce que tous puissent en bénéficier d'ici l'année scolaire 2021-2022.

Les établissements désirant bénéficier de cette mesure s'engagent à :

- Offrir la possibilité que chaque élève puisse participer gratuitement à 1 heure d'activités parascolaires chaque jour de classe pendant un minimum de 28 semaines (l'offre d'activités interscolaires n'est pas assujettie à la gratuité);
- Obtenir l'approbation du conseil d'établissement;
- Désigner une personne responsable qui assurera la coordination de l'ensemble des activités (ex. : technicien en loisir ou enseignant en éducation physique et à la santé), soutiendra l'équipe-école et verra à la représentativité de l'ensemble des élèves dans le choix des activités;
- Offrir, en plus de l'aide aux devoirs, des activités parascolaires diversifiées, pour tous les âges, et couvrant au moins quatre champs d'activités parmi les suivants :
  - Activités physiques et de plein air (ex. : vélo de montagne, musculation, équilibre sur sangle (*slackline*), escalade, survie en forêt, planche à roulette, autodéfense, yoga/pilates, courses à obstacles, zumba);
  - Activités sportives (ex. : basketball, soccer, volleyball, badminton, judo, natation);
  - Activités artistiques et culturelles (ex. : théâtre, improvisation, musique, arts visuels, création de bandes dessinées, montage de vidéo, photographie, cirque);
  - Activités scientifiques (ex. : robotique, informatique, électronique, expériences scientifiques, projets de construction, ligue écolo, réalisation de produits domestiques maison);
  - Activités socioéducatives (ex. : échecs, génies en herbe, ornithologie);
  - Activités d'engagement communautaire (ex. : bénévolat, formation, par exemple diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA), formation en accompagnement en loisir des personnes handicapées (FACC),

## **Regroupement de mesures 15030 — Soutien aux actions visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école**

**MESURE 15031 — SOUTIEN AUX ÉCOLES POUR LA MISE EN PLACE D'INTERVENTIONS EFFICACES EN PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DE L'INTIMIDATION ET POUR FAVORISER UN CLIMAT SCOLAIRE SÉCURITAIRE, POSITIF ET BIENVEILLANT.**

### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Cette mesure permet d'aider les écoles à mettre en œuvre, dans une démarche structurée et concertée, les dispositions de la Loi sur l'instruction publique visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école.

Elle vise notamment à favoriser le développement de compétences relationnelles à travers le parcours scolaire afin de favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant pour la réussite des élèves et le bien-être de tous. Elle permet également de soutenir l'organisation de services de soutien pédagogique et psychosocial favorisant les actions en prévention (soutenir les travaux de l'équipe constituée en vue de lutter contre l'intimidation et la violence – LIP, art. 96.12) ou les mesures de soutien pour les acteurs impliqués dans des situations de violence et d'intimidation.

## **MESURE 15230—ÉCOLE ACCESSIBLE ET INSPIRANTE**

### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Cette mesure vise à stimuler les initiatives afin que de nouvelles marges de manœuvre soient dégagées pour les établissements d'éducation préscolaire, primaire et secondaire. Elle exclut toutes dépenses d'investissement, lesquelles sont couvertes par les règles budgétaires d'investissement des commissions scolaires. L'établissement scolaire peut choisir les moyens les plus favorables pour son milieu parmi les suivants :

1. Offrir un accompagnement soutenu aux élèves à risque de décrochage lors de leur première année au secondaire;
2. Favoriser l'éveil à la lecture;
3. Offrir aux élèves un environnement d'apprentissage stimulant par le financement d'initiatives concrètes et novatrices liées à l'utilisation des technologies et des ressources numériques pour l'enseignement et pour l'apprentissage;
4. Soutenir le déploiement de l'éducation interculturelle;
5. Encourager le développement d'actions de collaboration entre les établissements d'enseignement secondaire et les centres de formation professionnelle;
6. Soutenir toute initiative visant à favoriser l'activité physique et les saines habitudes de vie dans les écoles;
7. Accroître la formation du personnel et l'optimisation du fonctionnement des écoles.

## **Regroupement de mesures 15100 —Soutien à la bibliothèque scolaire**

Ce regroupement vise à soutenir le réinvestissement dans les bibliothèques scolaires par l'entremise des mesures suivantes :

Bibliothécaires embauchés au cours des années scolaires précédentes (15101);

-Embauche de nouveaux bibliothécaires (15102);

-Acquisition de livres et de documentaires (15103)

-Acquisition de livres de littérature jeunesse pour la classe (15104).

## **MESURE 15103 — ACQUISITION D'ŒUVRES LITTÉRAIRES ET D'OUVRAGES DOCUMENTAIRES**

### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Cette mesure vise à poursuivre le réinvestissement dans les bibliothèques scolaires en contribuant au financement de l'achat d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires, sous forme numérique ou imprimée, pour la bibliothèque scolaire.

## **MESURE 15104- ACQUISITION DE LIVRES DE LITTÉRATURE JEUNESSE POUR LES CLASSES DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DU 1<sup>ER</sup> CYCLE DU PRIMAIRE**

### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Cette mesure vise à rendre disponible un plus grand nombre de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires aux enfants fréquentant l'éducation préscolaire<sup>2</sup> et le 1<sup>er</sup> cycle du primaire afin de favoriser leur plaisir de lire, leur entrée dans l'écrit et le développement de leurs compétences en lecture..

## **MESURE 15230 — ÉCOLE ACCESSIBLE ET INSPIRANTE**

### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Une école accessible et inspirante qui a sa couleur locale ouvre les horizons de ses élèves du primaire et du secondaire en stimulant leurs divers talents et aptitudes. La mesure École accessible et inspirante vient soutenir les écoles et permet à tous les élèves d'élargir leurs champs d'intérêt et de mieux s'engager dans leur réussite éducative. Elle contribue également à faciliter l'accès de tous les élèves aux diverses activités, sorties éducatives et projets réalisés dans les écoles et favorise ainsi le développement optimal des jeunes tout en les exposant à la culture, à la science, aux activités physiques et entrepreneuriales ou en les faisant participer à des projets particuliers.

## **Famille de mesures 15300 — Adaptation scolaire**

### **MESURE 15312 – POUR LE SOUTIEN À L'INTÉGRATION EN CLASSE ORDINAIRE DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

#### **ÉLÉMENTS VISÉS**

La mesure vise la mise en œuvre d'actions pour le soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. L'aide financière permet à la commission scolaire de se doter de ressources qui interviendront dans les milieux pour assurer un climat sain et favoriser le développement d'habiletés sociales et de comportements empreints de civisme ou toute autre action pertinente favorisant l'apprentissage de ces élèves.

MESURE PROTÉGÉE

**MESURE 15313 — SOUTIEN À L'AJOUT DE CLASSES SPÉCIALES**

**ÉLÉMENTS VISÉS**

Cette mesure vise l'ajout de classes spéciales, pour favoriser la réussite des EHDA lorsque leurs difficultés sont trop importantes pour qu'ils soient intégrés en classe ordinaire. L'aide financière permet aux commissions scolaires d'organiser des classes spéciales supplémentaires dans le but d'offrir des services à un type d'élève pour lequel des services spécialisés ne sont pas offerts ou encore d'ouvrir un groupe même s'il est constitué d'un plus petit nombre d'élèves.

**MESURE 15320- LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS**

**ÉLÉMENTS VISÉS**

La mesure vise la poursuite de la mise en œuvre des actions pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par la libération ponctuelle des enseignants, notamment pour le suivi des plans d'intervention.

**MESURE 15331 —AIDE ADDITIONNELLE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

**ÉLÉMENTS VISÉS**

La mesure vise à contribuer à soutenir les enseignants accompagnant des élèves à risque de décrochage et ayant des besoins particuliers notamment par le recours à la concertation entre ceux-ci et les professionnels dans la mise en œuvre de stratégies d'intervention reconnues comme étant efficaces.

**MESURE 15332 —AJOUT DE RESSOURCE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

**ÉLÉMENTS VISÉS**

La mesure vise à améliorer les services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDA) par un ajout de ressources et la mise en place de divers éléments d'intervention liés aux besoins de ces élèves.

**MESURE 15370 – MESURES LIÉES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL**

Les mesures suivantes contribuent au financement de dispositions en vigueur dans les ententes conclues avec les représentants de la FAE :

- soutien à l'intégration à la formation générale des jeunes (lettre d'entente hors convention du 22 juin 2016) (15371);
- soutien aux élèves à risque et à l'intégration des élèves HDAA (ajout convention 2015-2020) (FAE annexe XV) (15373) - voir page suivante;
- libération des enseignants (lettre d'entente hors convention du 22 juin 2016) (15374). Cette allocation ne doit, en aucune façon, permettre l'ajout de personnel permanent à la commission scolaire;
- libération ponctuelle des enseignants (FAE annexe LII) (15375). L'enveloppe peut être utilisée pour les enseignants des classes spécialisées. Cette allocation ne doit, en aucune façon, permettre l'ajout de personnel permanent à la commission scolaire;
- ajout de ressources pour la prévention et l'intervention rapide (FAE annexe XXXIII) (15376).

## **MESURE 15373- SOMMES ALLOUÉES EN SOUTIEN AUX ÉLÈVES À RISQUE ET À L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE-ADDENDA**

### **GUIDE D'APPLICATION DE L'ANNEXE XV PAR LE COMITÉ EHDAA DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES DES TROIS COMMISSIONS SCOLAIRES**

#### **INTRODUCTION**

La convention collective 2015-2020 est venu modifier l'annexe LVI de l'entente 2010-2015. Le nouveau texte prévu à l'annexe XV apporte des modifications tant au point de vue budgétaire que dans son contenu. En effet, les sommes que les écoles recevront pour aider l'intégration des élèves EHDAA en classe ordinaire ont presque doublées, passant de 8 M\$ à 15,84M\$ dès cette année. Aussi, les parties, lors de la négociation, ont pris la peine d'apporter des correctifs au texte pour guider les comités EHDAA des écoles.

Pour la durée de la présente convention, il sera important que les enseignantes et enseignants élus par les enseignants de l'équipe-école remplissent leur rôle de consultation et de représentation afin que ces sommes négociées soient utilisées pour répondre aux besoins exprimés par les enseignants dans un processus démocratique.

#### **ANNEXE XV SOMMES ALLOUÉES EN SOUTIEN AUX ÉLÈVES À RISQUE ET À L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

Le Ministère alloue une enveloppe fermée de 15,84 M\$ répartie entre les commissions scolaires dont le syndicat d'enseignantes et d'enseignants est affilié à la FAE pour les 4 années scolaires suivantes :

- 2016-2017 : 15,84 M\$

- 2017-2018 : 15,84 M\$

- 2018-2019 : 15,84 M\$

- 2019-2020 : 15,84 M\$

Les sommes allouées sont dédiées aux écoles en soutien aux élèves à risque et à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans les groupes ordinaires.

La répartition des sommes entre les commissions scolaires s'effectue selon les paramètres budgétaires établis par le Ministère.

À la suite des recommandations formulées par le comité paritaire, la commission répartit les sommes entre les écoles et détermine les modèles d'organisation des services parmi les choix suivants :

- a) La mise en place de regroupements d'élèves répondant aux besoins particuliers des élèves. Ces regroupements peuvent notamment comprendre le cheminement particulier de formation de type temporaire, la classe ressource, la classe répit, la classe d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française<sup>1</sup> etc.;
- b) Le soutien à l'enseignante ou l'enseignant, particulièrement par l'ajout de ressources enseignantes;
- c) La limitation à trois types d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage différents intégrés dans un groupe ordinaire;
- d) La pondération a priori d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, autres que les élèves visés par la clause 8-9.03 E) 2);
- e) La pondération des élèves handicapés par des troubles envahissants du développement ou des élèves handicapés par des troubles relevant de la psychopathologie aux fins de compensation en cas de dépassement des maximums d'élèves par groupe, conformément aux dispositions prévues à l'annexe XX, lorsque ces derniers sont intégrés ou reconnus après le 1<sup>er</sup> jour de classe des élèves.

Selon les modèles d'organisation des services déterminés par la commission, la direction de l'école décide de l'utilisation des sommes à la suite des recommandations du comité au niveau de l'école.

Les sommes non utilisées au cours de l'année scolaire où elles ont été allouées sont reportées à l'année suivante.

## **MESURE 15540 – MAINTIEN DE L'ÉCOLE DE VILLAGE**

### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées, la mesure permet d'améliorer la qualité de l'enseignement, de soutenir les enseignants et de favoriser la socialisation des élèves de ces milieux.

## **MESURE 15560 – VITALITÉ DES PETITES COMMUNAUTÉS**

### **ÉLÉMENTS VISÉS**

Cette mesure vise à assurer la vitalité des petites communautés et d'aider les petites écoles de 60 élèves ou moins.

# **ANNEXES\***

\* Nous vous partageons ici les ressources EHDAA qui sont dédiées aux établissements. Certaines allocations sont directement liées à une école alors que d'autres montants sont centralisés à la commission scolaire. Nous questionnons évidemment les CS sur leur choix de répartition, mais nous vous invitons quand même à questionner vos directions afin de connaître votre part du gâteau! Certains montants sont parfois basés sur des projections et peuvent être inexacts. Cependant, l'ordre de grandeur devrait vous outiller pour vos rencontres en comité EHDAA-école.

Il est important de questionner vos directions, car ce sont des mesures dédiées aux établissements scolaires. Ces derniers doivent utiliser les sommes pour financer les éléments prévus tel que défini. Ce sont les établissements

scolaires qui doivent choisir le moyen qu'ils entendent déployer pour répondre aux besoins des élèves. Une reddition de comptes doit être faite par l'établissement scolaire à la commission scolaire qui en fera une globalement au ministère pour que celui-ci s'assure que les sommes ont été utilisées aux fins spécifiées. Malgré cela, le ministère précise également que la commission scolaire peut répartir les montants entre les établissements. L'importance de questionner vient du fait également que le ministère spécifie dans la plupart des cas que les allocations sont transférables dans l'une ou l'autre des mesures d'un même regroupement.



## CSPO

Mesure	Nom de la mesure	Sommes allouées 18-19	Sommes allouées 19-20	Commentaire
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 1		611 000\$	Total pour la CS
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 2		64159\$	Total pour la CS
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 3		2350\$ 27529\$	Cœur-des-Collines (Ste-Cécile) Vallées-des-Voyageurs (Ste-Marie)
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 4		647407\$	Total pour la CS
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 5		147 663\$	Total pour la CS
15002	Service professionnel commissions scolaire		164491\$	Total pour la CS
15011	Agir autrement	21 248\$ 26 379 \$ 28 343 \$ 11 241 \$	43607\$ 43607\$ 43607\$ 21069\$ 16066\$	St-Paul Notre-Dame St-Rédempteur Jean-de-Brébeuf

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

			7344\$ 17627\$ 13964\$ 23309\$ 14169\$	Vallées-des-voyageurs (Ste-Marie) La pêche Lac-des-Fées Côte du Nord Parc de la Montagne Des Lacs
15012	Aide alimentaire		84236\$ 126274\$	Mont-Bleu De l'île
15014	Études dirigées au secondaire		6014\$	Des Lacs
15015	Réussite en lecture et écriture au primaire	6 996 \$ 204 631 \$ 47 222 \$ 173 149\$ 15 741 \$	49144\$ 124819\$ 124819\$ 124819\$ 62892\$ 25180\$ 53432\$ 43342\$ 66297\$	Ste-Marie Notre-Dame St-Paul St-Rédempteur Jean-de-Brébeuf La pêche Lac Des Fées Côte du Nord Parc de la Montagne
15023	À l'école, on bouge au cube	110 135 \$	110702\$\$	Total pour la CS 6 écoles ciblées
15024	Aide aux parents	1 086 \$ 1 081 \$ 1 129 \$ 1 038 \$ 1 054 \$	1468\$ 1530\$ 2029\$ 1219\$ 1343\$	Euclide Lanthier Côte du Nord Rapides Deschênes Internationale du Mont-Bleu Jean-de-Brébeuf

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

		1 103 \$	1530\$	Internationale du Village
		1 082 \$	1655\$	Lac-des-Fées
		1 085 \$	1468\$	Plateau
		1 071 \$	1468\$	Vieux-Verger
		1 081 \$	1406\$	Grand Boisé
		1 065 \$	1468\$	St-Paul
		1 073 \$	1468\$	Trois-Portages
		1 079 \$	1406\$	Parc de la Montagne
		1 081 \$	1468\$	St-Jean Bosco
		1 069 \$	1468\$	Notre-Dame
		1 071 \$	1468\$	Du Dôme
		1 057 \$	1406\$	St-Rédempteur
		1 072 \$	1406\$	Cœur-des-Collines
		1 091 \$	1468\$	Marais
		1 071 \$	1406\$	Vallées-des-Voyageurs
		1 145 \$	1717\$	Deux-Ruisseaux
		1 095 \$	1842\$	Tournesols
		1 143 \$	1717\$	Amérique Française
		1 108 \$	1717\$	Cavaliers
		1108\$	1655\$	De la Forêt
15025	Seuil minimal de services pour l'école		128879\$	Euclide Lanthier
			114008\$	Côte du Nord
			285516\$	Rapides Deschênes
			105086\$	Internationale du Mont-Bleu
			108060\$	Jean-de-Brébeuf
			204223\$	Intern du Village
			128879\$	Lac-des-Fées
			122930\$	Plateau
			111034\$	Vieux-Verger
			116982\$	Grand Boisé
			114008\$	St-Paul
			105086\$	Trois-Portages

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

			111034\$	Parc de la Montagne
			125904\$	St-Jean Bosco
			114008\$	Notre-Dame
			119956\$	Du Dôme
			114008\$	St-Rédempteur
			174482\$	Cœur-des-Collines
			122930\$	Marais
			171508\$	Vallées-des-Voyageurs
			152671\$	Deux-Ruisseaux
			210171\$	Tournesols
			152671\$	Amérique Française
			140775\$	Cavaliers
			146723\$	De la Forêt
			85328\$	Des lacs
			307673\$	Grande Rivière
			252018\$	Mont Bleu
			232456\$	De l'Île
15028	Activités parascolaires au secondaire		448000	Total CS
15031	Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant.	85103\$	77131\$	Total pour la CS
15104	Acquisition de livres de littérature jeunesse pour les classes de l'éducation	461 \$ 365 \$ 646 \$ 140 \$	440\$ 489\$ 661\$ 183\$	Euclide Lanthier Côte du Nord Rapides Deschênes

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

préscolaire et du 1 <sup>er</sup> cycle du primaire	282 \$	278\$	Internationale du Mont-Bleu
	554 \$	506\$	Jean-de-Brébeuf Internationale du Village
	406 \$	443\$	Lac-des-Fées
	463 \$	461\$	Plateau
	340 \$	289\$	Vieux-Verger
	363 \$	426\$	Grand Boisé
	316 \$	330\$	St-Paul
	342 \$	391\$	Trois-Portages
	376 \$	415\$	Parc de la Montagne
	410 \$	387\$	St-Jean Bosco
	316 \$	315\$	Notre-Dame
	336 \$	302\$	Du Dôme
	276 \$	283\$	St-Rédempteur
	355 \$	356\$	Cœur-des-Collines
	448 \$	428\$	Marais
	331 \$	335\$	Vallées-des- Voyageurs
	729 \$	785\$	Deux-Ruisseaux
	463 \$	680\$	Tournesols
	769 \$	776\$	Amérique Française
	544 \$	591\$	Cavaliers
603 \$	639\$	De la Forêt	

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

		12 878 \$	21820\$	Euclide Lanthier
		10 278 \$	19105\$	Côte du Nord
		14 508 \$	27117\$	Rapides Deschênes
		10 391 \$	17913\$	Internationale du Mont-Bleu
		8 789 \$	14139\$	Jean-de-Brébeuf
		15 435 \$	28242\$	Internationale du Village
		10 883 \$	19138\$	Lac-des-Fées
		12 400 \$	22548\$	Plateau
		9 773 \$	15794\$	Vieux-Verger
		10 883 \$	19502\$	Grand Boisé
		9 478 \$	15927\$	St-Paul
		9 660 \$	16787\$	Trois-Portages
		10 321 \$	17780\$	Parc de la Montagne
15170	Initiative des établissements d'éducation et d'enseignement École accessible et inspirante	11 684 \$	20131	St-Jean Bosco
15230		9 056 \$	14933\$	Notre-Dame
		10 616 \$	17880	Du Dôme
		9 042 \$	15264\$	St-Rédempteur
		10 363 \$	17714\$	Cœur-des-Collines
		11 880 \$	21190\$	Marais
		9 871 \$	15761\$	Vallées-des- Voyageurs
		15 562 \$	29979\$	Deux-Ruisseaux
		11 782 \$	27646\$	Tournesols
		15 070 \$	30858\$	Amérique Française
		12 780 \$	23574\$	Cavaliers
		14 156 \$	27977\$	De la Forêt
		8 087 \$	11921\$	Des Lacs
		29 640 \$	65388\$	Grande-Rivière
		24 624 \$	52046\$	Mont-Bleu
	22 713 \$	47279\$	De l'Île	
15312	Soutien à l'intégration des EHDA	168 653 \$	179091 \$	Total pour la CS.

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

15313	Soutien à l'ajout de classe spécialisée		309497\$	Total pour la CS.
15320	Libération ponctuelle des enseignants scolarisant plusieurs EHDA	90 665 \$	96956\$	Total pour la CS.
15331	Aide Additionnelle aux élèves DAA		8823186\$	Total pour la CS.
15332	Ajout de ressource aux élèves HDAA		1430497\$	Total pour la CS.
15333	Aide additionnel aux élèves H et TGC		8 661352\$	Total pour la CS.
15371	Soutien à l'intégration à la FGJ	441 994 \$	449154\$	Total pour la CS.
15373	Soutien aux élèves à risque et à l'intégration des EHDA	415 051 \$	421775\$	Total pour la CS.
15374	Libération d'enseignants	91 123 \$	92599\$	Total pour la CS.
15375	Libération ponctuelle des enseignants	96 235 \$	97794\$	Total pour la CS.

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

15376	Prévention et intervention rapide	274 281 \$	278724\$	Total pour la CS.
15540	Maintien des écoles de village	23 500 \$	23500\$	Ste-Marie
15560	Vitalité des petites communautés	4 320 \$	4095\$	Euclide-Lantier



## CSD

Mesure	Nom de la mesure	Sommes allouées 18-19	Sommes allouées 19-20	Commentaire
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 1		611 000\$	Total pour la CS
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 2		64 159\$	Total pour la CS
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 3		27440\$ 29879\$ 14435\$ 24843\$ 30886\$ 13764\$ 4700\$	De la traversée Maternelle Nouveau Monde (Mgr Lemieux) (St-Rosaire) (Paquin) Odyssée Maternelle De la Traversée (Lavigne) Des Trois-Saisons (Lavictoire)
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 4		612 626\$	Total pour la CS
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 5		143 405\$	Total pour la CS
15002	Service professionnel commissions scolaire		169 014\$	Total pour la CS
15011	Agir autrement		10282 \$ 4498 \$ 19830 \$ 4957 \$ 7436 \$ 6197 \$ 3213 \$	De la Colline Touraine Renaud Nouveau Monde (Mgr Lemieux) (St-Rosaire) (Paquin) Odyssée St-René

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

			4820 \$ 2938 \$ 9915 \$ 13954 \$ 22951 \$ 6610 \$ 7344 \$ 6105 \$ 50493 \$ 4820 \$ 14872 \$ 17627 \$ 79 895 \$	Odyssée Jean XXXIII Odyssée Maternelle De la Traversée (Lavigne) Belle-rives (maternelle) Traversée Maria Des Trois-Saisons (Lavictoire) (St-Pie IX) Carle La source De la montée Le Tremplin La Sablonnière Carrefour
15012	Aide alimentaire		93 \$ 64473 \$ 67950 \$	Nouveau Monde Nicolas Gatineau Carrefour
15014	Études dirigées au secondaire	30 147 \$	25 902	Le Carrefour
15015	Réussite en lecture et écriture au primaire	31 326 \$  15 663 \$ 31 326 \$ 26 105 \$  31 326 \$ 62 651 \$ 10 442 \$ 15 663 \$ 13 922 \$ 23 494 \$  93 977 \$	32252 \$ 17360 \$ 59486 \$ 18622 \$ 25432 \$ 22027 \$ 13829 \$  18243 \$ 13072 \$ 32243 \$ 43342 \$ 68063 \$ 23162 \$ 25180 \$ 21775 \$ 143738 \$ 18243 \$ 45865 \$	De la Colline Touraine Renaud Nouveau Monde (Mgr Lemieux) (St-Rosaire) (Paquin) Odyssée St-René  Odyssée Jean XXXIII Odyssée Maternelle De la Traversée (Lavigne) Belle-rives (maternelle) Traversée Maria Des Trois-Saisons (Lavictoire) (St-Pie IX) Carle La source De la montée Le Tremplin

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

		78 314 \$	53432 \$	La Sablonnière
15023	À l'école, on bouge au cube	110 546 \$	106 901	Total pour la CS 7 écoles ciblées
15024	Aide aux parents	1 064 \$ 1 048 \$ 1 072 \$ 1 096 \$ 1 043 \$ 1 044 \$ 1 073 \$ 1 086 \$ 1 049 \$ 1 059 \$ 1 071 \$ 1 075 \$ 1 070 \$ 1 071 \$ 1 074 \$ 1 100 \$ 1 099 \$ 1 067 \$ 1 079 \$ 1 084 \$ 1 091 \$ 1 060 \$ 1 053 \$ 1 109 \$	1 468 \$ 1 343 \$ 1 468 \$ 1 717 \$ 1 281 \$ 1 281 \$ 1 655 \$ 1 655 \$ 1 281 \$ 1 406 \$ 1 530 \$ 1 530 \$ 1 468 \$ 1 406 \$ 1 468 \$ 1 655 \$ 1 593 \$ 1 468 \$ 1 406 \$ 1 468 \$ 1 468 \$ 1 343 \$ 1 343 \$ 1 655 \$ 1655 \$	Carle Rose des Vents Massé L'Équipage De la Colline Le Tremplin De Touraine Nouveau Monde Ste-Elizabeth La Source Le Petit Prince L'Oiseau Bleu L'Envolée Du Vallon Des Cépages Odyssée Escalade Orée des Bois Traversée Belles-Rives Bois-Joli Trois-Saisons De le Montée La Sablonnière Cheval blanc
15025	Seuil minimal de services pour l'école		114008\$ 102112\$ 122930\$ 210271 \$ 99137 \$ 93109 \$ 192327 \$ 322197 \$ 90215 \$ 122930 \$ 134927 \$ 122930 \$ 66422 \$	Carle Rose des Vents Massé L'Équipage De la Colline Le Tremplin De Touraine Nouveau Monde Ste-Elizabeth La Source Le Petit Prince L'Oiseau Bleu L'Envolée

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

			81293 \$ 128979 \$ 258749 \$ 137801 \$ 119956 \$ 234956 \$ 114008 \$ 114008 \$ 171508 \$ 102112 \$ 128879 \$ 137801 \$ 440337 \$ 198567 \$ 214409 \$ 209174 \$	Du Vallon Des Cépages Odyssée Escalade Orée des Bois Traversée Belles-Rives Bois-Joli Trois-Saisons De le Montée La Sablonnière Cheval Blanc Nicolas Gatineau Érablière Carrefour Versant
15028	Activités parascolaires au secondaire		556 171\$	Total pour la CS

15031	Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant.	76 964 \$	79 692\$	Total pour la CS
15104	Acquisition de livres de littérature jeunesse pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1 <sup>er</sup> cycle du primaire	340 \$ 268 \$ 423 \$ 620 \$ 210 \$ 217 \$ 421 \$ 518 \$ 261 \$ 446 \$ 452 \$	391 \$ 252 \$ 435 \$ 646 \$ 200 \$ 196 \$ 415 \$ 537 \$ 246 \$ 398 \$ 448 \$	Carle Rose des Vents Massé L'Équipage De la Colline Le Tremplin De Touraine Nouveau Monde Ste-Elizabeth La Source Le Petit Prince

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

		446 \$	463 \$	L'Oiseau Bleu
		395 \$	413 \$	L'Envolée
		442 \$	424 \$	Du Vallon
		438 \$	441 \$	Des Cépages
		656 \$	595 \$	Odyssée
		567 \$	597 \$	Escalade
		393 \$	398 \$	Orée des Bois
		518 \$	413 \$	Traversée
		489 \$	428 \$	Belles-Rives
		525 \$	393 \$	Bois-Joli
		308 \$	302 \$	Trois-Saisons
		299 \$	298 \$	De le Montée
		658 \$	580 \$	La Sablonnière
			563 \$	Cheval Blanc
15170	Initiative des établissements d'éducation et d'enseignement École accessible et inspirante	11 136 \$	19105 \$	Carle
15230		9 520 \$	15695 \$	Rose-des-Vents
		12 105 \$	21522 \$	Massé
		14 128 \$	27315 \$	L'Équipage
		8 255 \$	12583 \$	De la Colline
		8 044 \$	12053 \$	Tremplin
		11 529 \$	19436 \$	Touraine
		12 794 \$	22647 \$	Nouveau-Monde
		8 952 \$	12914 \$	Ste-Élizabeth
		10 405 \$	16754 \$	La Source
		12 035 \$	21886 \$	Le Petit Prince
		11 529 \$	19899 \$	L'Oiseau bleu
		11 515 \$	19436 \$	De l'Envolée
		11 922 \$	21621 \$	Du Vallon
		44 534 \$	99819 \$	Nicolas-Gatineau
		19 201 \$	39168 \$	L'Érablière
		22 438 \$	49828 \$	Le Carrefour
		20 479 \$	41717 \$	Du Versant
		12 386 \$	22117 \$	Des Cépages
		14 719 \$	26289 \$	De l'Odyssée
		13 538 \$	24766 \$	De l'Escalade
		11 290 \$	20429 \$	De l'Orée-des-Bois
		11 838 \$	17780 \$	La Traversée
		11 936 \$	18509 \$	Belles-Rives
		12 344 \$	18707 \$	Bois-Joli
		9 773 \$	15629 \$	Trois-Saisons

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

		9 815 \$ 14 325 \$	16158 \$ 22515 \$ 25263 \$	De la Montée La Sablonnière Cheval blanc
15312	Soutien à l'intégration des EHDA	183 584 \$	185 576\$	Total pour la CS.
15313	Soutien à l'ajout de classe spécialisée		319 720	Total pour la CS.
15320	Libération ponctuelle des enseignants scolarisant plusieurs EHDA	102 161 \$	103 552 \$	Total pour la CS.
15331	Aide Additionnelle aux élèves DAA		11 838 948	Total pour la CS.
15332	Ajout de ressource aux élèves HDA		2 006 122	Total pour la CS.
15333	Aide additionnel aux élèves H et TGC		8 324 695	Total pour la CS.
15371	Soutien à l'intégration à la FGJ	501692 \$	509819\$	Total pour la CS.
15373	Soutien aux élèves à risque et à l'intégration des EHDA	456665\$	464063\$	Total pour la CS.
15374	Libération d'enseignant	129 891 \$	131 995	Total pour la CS.

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

15375	Libération ponctuelle des enseignants	134 408 \$	136 585\$	Total pour la CS.
15376	Prévention et intervention rapide	279 005 \$	283 525\$	Total pour la CS.
15560	Vitalité des petites communautés	2 160 \$ 16 214 \$	2340\$ 0\$ 17550\$	Nouveau-Monde (MGR) Brébeuf La traversée

## CSCV

Mesure	Nom de la mesure	Sommes allouées 18-19	Sommes allouées 19-20	Commentaire
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 1		611000\$	Total pour la CS
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 2		196 636\$	Total pour la CS
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 3	16 188 \$ 10 902 \$ 6 277 \$ 9 250 \$ 9 250 \$ 23 456 \$ 19 491 \$	13428 \$ 9064 \$ 7385 \$ 4700 \$ 8393 \$ 27729 \$ 18128 \$	Adrien Guillaume St-Cœur de Marie JM Robert St-Michel (Montébello) St-Pie X Sacré Coeur De la Montagne
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 4		327 054\$	Total pour la CS
15001	Seuil minimal de services à l'élève Volet 5		88 616\$	Total pour la CS
15002	Service professionnel commissions scolaire		100 706\$	
15011	Agir autrement	14807 \$ 11 933 \$ 60 014 \$ 6 197 \$ 16768 \$  13 679 \$ 12 005 \$ 19 137 \$ 13 606 \$	16 066\$ 5141 \$ 61928 \$ 12394 \$ 11476 \$ 7436 \$ 25246 \$ 19830 \$ 32132 \$ 2892 \$	Adrien Guillaume St-Cœur de Marie Ste-Famille St-Michel (Montebello) JM Robert St-Pie X Providence Maria Goretti St-Jean-de-Brébeuf De la Montagne



Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

			2892\$ 17627\$ 16892\$ 4498\$	Mgr Charbonneau St Michel Gatineau St-Laurent Du Boisé
15012	Aide Alimentaire		998\$ 209\$	Providence St Michel (Gatineau)
15014	Études dirigées au secondaire	21 969 \$ 32 484 \$ 15 032 \$	25000\$ 85856\$ 23281\$ 30826\$	JM Robert LJP St-Famille ESHG
15015	Réussite en lecture et écriture au primaire	47 222 \$ 15 741 \$ 47 222 \$ 36 729 \$ 41 975 \$ 62 963 \$ 22 737 \$	49144\$ 19126\$ 74359\$ 36531\$ 59486\$ 93288\$ 12946\$ 39054\$ 12946\$ 53432\$ 51414\$ 17360\$	Adrien Guillaume St-Cœur de Marie Providence JM RObert Maria Goretti St-Jean-de-Brébeuf De la Montagne St-Michel Mgr Charbonneau St Michel Gat St-Laurent Du Boisé
15023	À l'école, ça bouge au cube	40 813 \$	42 561\$	Total pour la CS 3 écoles ciblées
15024	Aide aux parents	1 029 \$ 1 036 \$ 1 068 \$ 1 037 \$ 1 034 \$	1 157\$ 1 157 \$ 1 404 \$ 1 343\$ 1 157 \$	Adrien Guillaume St-Cœur de Marie Providence St-Michel (Montébello) St-Pie X

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

		1 031 \$ 1 056 \$ 1 054 \$ 1 094 \$ 1 062 \$ 1 058 \$ 1 047 \$ 1 086 \$ 1 096 \$ 1 063 \$ 1 034 \$	1 157 \$ 1 406 \$ 1 343 \$ 1 530 \$ 1 281 \$ 1 281 \$ 1 281 \$ 1 593 \$ 1 530 \$ 1 343 \$ 1 219 \$	Sacré Coeur Maria Goretti St-Jean-de-Brébeuf Du Sacré Cœur Aux Quatre-Vents Du Ruisseau Mgr Charbonneau St-Michel St-Laurent Du Boisé De la Montagne
15025	Seuil minimal de services pour l'école		78319\$ 79319\$ 162586\$ 87241\$ 75345\$ 72371\$ 105086\$ 99137\$ 119956\$ 99137\$ 96163\$ 94267\$ 128879 \$ 125904 \$ 99137 \$ 194267\$ 63424\$ 127207\$ 85879\$ 246370\$	Adrien Guillaume St-Cœur de Marie Providence St-Michel (Montébello) St-Pie X Sacré Coeur Maria Goretti St-Jean-de-Brébeuf Du Sacré Cœur Aux Quatre-Vents Du Ruisseau Mgr Charbonneau St-Michel St-Laurent Du Boisé De la Montagne JM-Robert LJP Ste-Famille ESHG
15028	Activités parascolaires au secondaire		216 939\$	Total pour la CS
15031	Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et	35 247 \$	35 541\$	Total pour la CS

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

	pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant.			
15104	Acquisition de livres de littérature jeunesse pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1 <sup>er</sup> cycle du primaire	100 \$ 115 \$ 306 \$ 136 \$ 108 \$ 100 \$ 255 \$ 259 \$ 450 \$ 263 \$ 270 \$ 185 \$ 395 \$ 457 \$ 253 \$ 138 \$	100 \$ 117 \$ 300 \$ 163 \$ 117 \$ 100 \$ 300 \$ 243 \$ 483 \$ 297 \$ 259 \$ 185 \$ 422 \$ 474 \$ 320 \$ 161 \$	Adrien Guillaume St-Cœur de Marie Providence St-Michel (Montébello) St-Pie X Sacré Cœur Maria Goretti St-Jean-de-Brébeuf Du Sacré Cœur Aux Quatre-Vents Du Ruisseau Mgr Charbonneau St-Michel St-Laurent Du Boisé De la Montagne
15170 15230	Initiative des établissements d'éducation et d'enseignement École accessible et inspirante	6 710 \$ 6 934 \$ 9 773 \$ 7 005 \$ 7 005 \$ 12 597 \$ 6 401 \$ 8 016 \$ 8 789 \$ 8 578 \$ 11 459 \$ 9 309 \$ 9 450 \$ 7 735 \$ 11 220 \$ 11 782 \$ 9 506 \$ 23 669 \$ 6 766 \$	9206 \$ 9636 \$ 16258 \$ 10067 \$ 9702 \$ 21985 \$ 7815 \$ 12053 \$ 14106 \$ 13344 \$ 20495 \$ 15695 \$ 15000 \$ 11325 \$ 20197 \$ 21025 \$ 15595 \$ 50689 \$ 9206 \$	Adrien Guillaume St-Cœur de Marie Providence/JM Robert St-Michel (Montébello) St-Pie X LJP Sacré Cœur Ste-Famille Maria Goretti St-Jean-de-Brébeuf Du Sacré Cœur Aux Quatre-Vents Du Ruisseau Mgr Charbonneau St-Michel St-Laurent Du Boisé ESHG De la Montagne

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

15312	Soutien à l'intégration des EHDA	86 500 \$	87 633\$	Total pour la CS.
15313	Soutien à l'ajout de classe spécialisée		165 342	Total pour la CS.
15320	Libération d'enseignants		39002\$	Total pour la CS.
15331	Aide Additionnelle aux élèves DAA		4 528 006\$	Total pour la CS.
15332	Ajout de ressource aux élèves HDAA		893 976\$	Total pour la CS.
15333	Aide additionnel aux élèves H et TGC		4 787 270\$	Total pour la CS.
15371	Soutien à l'intégration à la FGJ	204 126\$	207 433\$	Total pour la CS.
15373	Soutien aux élèves à risque et à l'intégration des EHDA	179 345 \$	182 454\$	Total pour la CS.
15374	Libération d'enseignants	28 945 \$	29 414\$	Total pour la CS.
15375	Libération ponctuelle des enseignants	29 160 \$	29 632\$	Total pour la CS.

Guide des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020  
 Complément au guide EHDA 8-9.05

15376	Prévention et intervention rapide	112 703 \$	114 529\$	Total pour la CS.
15560	Vitalité des petites communautés	13 500 \$ 16 214 \$ 4 320 \$	0\$ 17550\$ 5285\$	Sacré Cœur (Plaisance) JM Robert St-Michel